

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Pour l'autorité Compétente par délégation



DATE de CONVOCATION
06 février 2015

DATE d'AFFICHAGE
11 février 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 34
Votants : 36

L'an deux mille quinze,
le 10 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Fabienne DUBOS, - Maryvonne TATARD, - M. Hervé MICHAUD.

Mme Fabienne DUBOS donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°11-2015 – SPORT – VOILE SCOLAIRE – CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE

M. Bernard AUDRAN, vice-président en charge des sports, rappelle au Conseil Communautaire le dispositif mis en œuvre par Arc Sud Bretagne, visant à ce que tous les élèves de Cours Moyens (CM1-CM2) puissent bénéficier chaque année de 6 séances de voile regroupées sur 3 journées. Le planning et le transport sont organisés par la Communauté de Communes qui refacture une part du coût total aux écoles. Cette part est forfaitaire et représente environ 10 % du coût global de la prestation.

L'activité se déroule en mer à Damgan. Pour ce faire, la Communauté de Communes avait signé avec le prestataire « Sensation Voile » (Brise et Voile) de Damgan une convention de partenariat.

La convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour une année, aux conditions financières suivantes (le tarif indiqué est celui d'une séance/élève) :

- « Sensation Voile » : 13.50 € HT soit 16.20 € TTC (au lieu de 15 € TTC en 2014)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** les conventions avec le prestataire Sensation Voile à Damgan

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le *MIOU*
Le Président,

